

Informations de base	
<p>2017/3020(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: Sri Lanka, Trinité-et-Tobago et Tunisie</p> <p>Complétant 2013/0025(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux</p> <p>Zone géographique</p> <p>Sri Lanka Trinité-et-Tobago Tunisie</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/3020(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2013/0025(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 114-p03 Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	CJ12/8/11854